Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Rabia 1 1447
9 Septembre 2025

N° 128

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2484**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2485**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2487**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2488**
Convocations
Sociétés anonymes **2489**
Sociétés communautaires..... **2490**
Divers
Avis au public..... **2491**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un administrateur délégué

Société Régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Suivant procès-verbal de la réunion exceptionnelle du conseil d'administration de la Srtbizerte, Tenue le 01 septembre 2025 et enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte sous le numéro 25706023 Quittance n°M077285 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 2 septembre 2025 sous le numéro 2025168831.

Monsieur Moez Lidinallah Abdessalem membre du conseil d'administration a été nommé Administrateur délégué de la Société Régionale de Transport de Bizerte.

2025403028SANB2

Nomination d'un nouveau gérant

Société "BIOLIVE"

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 1072806 M

Aux termes des délibérations de l'A.G.E datée du 5.8.2025 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 19.8.2025, Quittance n°M058724, enregistrement n°25701916; l'assemblée a décidé d'accepter la démission de M. Mohamed Ali Ben Smida de ses fonctions de gérant et de nommer Mme Souhir Farhat ép Ben Smida en qualité de gérante de la société pour une durée de 20 ans renouvelables.

Comme conséquence, l'article 13 des statuts est modifié.

Un exemplaire du P.V ci dessus mentionné a été déposé au centre national du registre des entreprises le 27.8.2025 sous le N°2025164614.

2025403029SANB2

Notice

Augmentation du capital

De 1 100 000 DT à 2 000 000 DT

Par conversion du compte courant actionnaire

GA REPAIR S.A

I.U. : 1797697E

Matricule fiscal : 1797697E/A/M/000

Dénomination sociale : GA REPAIR S.A.

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 1 100 000 DT

Adresse du siège social : 06, Rue du Commerce Z.I La Charguia 1 - Tunis.

Objet social : La réparation, l'entretien et la maintenance les travaux de carrosserie, de tôlerie et de peinture des véhicules automobiles.

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation de capital, décidée en vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 05.03.2025 dont PV enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 14.5.2025 sous le numéro : 25505444 quittance numéro : M64456 : en date du 20/8/2025 sous le n°2025162846 au Registre National des Entreprises au Centre Urbain Nord Tunis.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de quatre vingt dix mille (90 000) actions réparties comme suit :

- 53 275 actions en contrepartie d'apports en numéraires réservée exclusivement à l'actionnaire la société GENERALE ASSISTANCE SA ayant pour identifiant unique 1138712 S ;

- 36 725 actions en contrepartie de la conversion de créances certaines, liquides et exigibles envers l'actionnaire la société GENERALE ASSISTANCE SA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé à l'unanimité la renonciation des autres actionnaires au droit préférentiel de souscription et ayant décidé de réserver la totalité de la souscription à la société GENERALE ASSISTANCE.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025403032SANB2

ENDA TAO

Société anonyme

Capital social : 20.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Cherifa - Bloc A - 2ème Etage - Cité Ettahrir - 2042 Tunis

Identifiant Unique : N°1767092N

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration du 25/04/2025 (enregistré à la Recette des finances Ksar Saïd - Tunis le 28/7/2025 sous QN°M055007 EN°25703045)

- Le Conseil d'administration décide de nommer Mme Essma Ben Hamida en qualité de présidente du conseil d'administration pour une durée de (3) trois années.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24/4/2025 (enregistré à la Recette des finances Ksar Saïd - Tunis le 28/7/2025 sous QN°M055006 EN°25703044), l'assemblée générale décide :

- De renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée de (3) trois années :

- L'Association Inter-arabe;

- Mme Nejla Harrouch ;

- Mme Essma Ben Hamida ;

- Mr Mohamed Zmandar ;

- Mr. Ilyes Mainsi;

- Mr. Ahmed Benghazi ;

- De renouveler le mandat du commissaire aux comptes «Conseil Audit Formation (CAF) «pour une durée de (3) trois années.

Un exemplaire des P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique N° 1767092N en date du 8/8/2025 sous dossier n°2025160441.

2025403033SANB2

Notice d'information

Augmentation du capital social

Société ELOKENCIA SA

Au capital de 12915 Dinars

Siège social : Rue sincérité sur la route de la Marsa GP9, 2045 Ain Zaghouan - Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : N°1793555Y

En application des dispositions de l'article 164 du Codes des Sociétés Commerciales, il est porté à la connaissance des actionnaires qu'en vertu des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Mai 2025, le capital social de la société sera augmenté en numéraire d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497) Dinars, pour le porter de douze mille neuf cent quinze (12 915) Dinars à treize mille quatre cent douze (13 412) Dinars avec une prime d'émission d'un montant de Trois cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent dix-huit dinars et deux cent cinquante millimes (398 718,250 DT) pour la totalité de l'augmentation de capital; et ce par l'émission de 497 nouvelles actions, réservée à FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, d'une valeur nominale d'un (01) Dinar chacune, et d'une prime d'émission de (802,250) Dinars chacune, à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription selon les modalités et les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Société «Elokencia»

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : Rue sincérité sur route de la Marsa GP9, 2045 Ain Zaghouan - Tunis, Tunisie

Objet social : La Programmation informatique

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Mai 2025 portant approbation de l'augmentation, a été déposé en date du 26 août 2025 auprès du bureau régional de Centre Urbain Nord du registre national des entreprises sous le n°AC011022025.

Montant de l'augmentation du capital en numéraire : quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497) Dinars tunisiens, par la création de quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497) nouvelles actions nominatives d'un (1) Dinar chacune, entièrement réservée au nouvel actionnaire avec une prime d'émission d'un montant total de Trois cent quatre vingt dix huit mille sept cent dix huit dinars et deux cent cinquante millimes (398 718,250 DT) pour la totalité de l'augmentation.

Dépôt des fonds provenant de la souscription à l'augmentation : les fonds provenant de la souscription à l'augmentation, devront être versés au compte indisponible ouvert au nom de la Société sous le IBAN TN59 0590 3000 0500 8738 6036 sur les livres de la Banque de Tunisie, agence siège.

Délai de souscription : L'actionnaire disposera d'un délai de 6 mois pour souscrire à ladite augmentation, et ce, à compter de la date de parution de la notice. Ce délai sera clôturé par anticipation avec la souscription intégrale des actions.

2025403036SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société SIFAB

SARL au capital : 310.000.000 DT

Siège social : Route Tabarka Zone Industrielle Béja Nord 9000

MF : 1257858Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Août 2024, enregistré à la recette des finances de Béja le 7 octobre 2024 sous le numéro n°24508122 (Quittance n°M077479), un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises le 27 novembre 2024 sous le n° 2024148913.

Il a été décidé de changer la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle (SUARL) en une société à responsabilité limitée (SARL).

2025403035SRLB2

Changement du siège social

Société NJM - SARL

Identifiant Unique : 0958864P

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 16/7/2025 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 24/7/2025 enregistrement n°25703156, Quittance n°51309, le siège social a été transféré du 53 Rue Echam 2ème Etage App N°6 - 1002 Tunis à la Rue Irak Centre Galaxie Bloc B - 7ème Etage 1002 Tunis.

Tél : 71 830 168 - Fax : 71 780 940 - email : njmexpertise@gmail.com

Le dit procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 8/8/2025, dossier N°2025160218.

2025403039SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Medina le 27/8/2025 quittance n°M065247 n° d'enregistrement 25204231, Me Gacem Garoum a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à la rue Ribat n°16 - Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des Alimentations Générales à Mme Akila Ben Hamida demeurant à la Rue Belarijia N°09 Mégrine Riadh.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 31/8/2025.

2025R02605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente signé à la municipalité de Radés le 5/8/2025 enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 25/8/2025, n° de quittance M070705 N° d'enregistrement 25204074, Mme Jamila Bent Sadok Saihi a vendu à Mr Hamadi Ben Salem Ben Romdhan Bachouel, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Restaurant Fast Food, dans le local sis à la Rue de Tunis n°8 Mourouj 1 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur à son adresse sis à la rue Jbal Rsas n°18 Cité Ghazalla Ariana Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 02/9/2025.

2025R02617FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 20/8/2025 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 21/8/2025 sous le n°25202118, quittance n°M041431, Madame Malika Bent Mohamed ben Abdallah Chammar Ep Monji DAFAF titulaire de la CIN n°06590652, Matricule fiscal n° 000/C/N/1485592/M, résidente à Kassar Mourabitin Ghoumrasen Tataouine, a cédé à :

1/ Monsieur SLIM ben Slim Cherif, titulaire de la CIN n°09255802 Résident à la Rue Lahore Sahloul 3 Sousse

2/ Monsieur Ahmed Ben Abd Hamid Hajjaji, titulaire de la CIN n°07742051 résident à hinchir elkourdia Hafouz Kairouan

La totalité du fonds de commerce RDC résidence Narjes avenue Yasser Arafat Sahloul 1 Sousse, comprenant les éléments corporels et incorporels indiqués dans ledit contrat de la vente.

Les oppositions seront faites entre les mains des acheteurs Monsieur Slim Cherif et Monsieur Ahmed Hajjaji et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans deux journaux quotidiens "Le Quotidien" et "Echourouk" du 3/9/2025.

2025S01133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/8/2025, enregistré à la recette des finances de Raoued le 27/8/2025 sous le n°25204283, quittance N°M106399, Mme. Emna Sayahi demeurante au 18 rue Lamine Chabbi Enkhilet Ariana Nord Ariana; a vendu à Mme. Amal Jlassi épouse Harbaoui demeurante au 9 rue Sanawbari cité la Gazelle Ariana Nord Ariana, un fonds de commerce exploité dans la vente des vêtements au local sis au 4 avenue Habib Bourguiba cité El Ghazala Ariana (identifiant unique au registre national des entreprises 1792971G).

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T. auprès de l'acheteur au cabinet de son avocat Me. Sofiane Ben Chaabane sis au 13 avenue Slimène Ben Slimène, 1er étage, El Manar 2 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal «Essahafa» et au journal «La Presse» du 11/9/2025.

2025403030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 29/7/2025 enregistré à la recette des finances la Marsa le 11/8/2025 sous le n°25205388 quittance n°107982 Me Ezzeddine Jamail demeurant à la résidence Fatimiyin Aouina Tunis a vendu à Me Slim Romdhan demeurant à la rue les Féniciens Madina Jadida Ben Arous.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Imem Mezri n°1 sidi Daoud Marsa Tunis exploité en tant que Buvette.

Les éventuelles oppositions seront reçues par l'acquéreur dans l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne

Une copie du contrat de vente a été déposée dans l'adresse du fonds de commerce entre les mains de l'acquéreur.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» le 3/9/2025.

2025403037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte soussigné privé en date du 20 août 2025 enregistré à la recette des finances au Palais des finances à Bizerte le 26 août 2025 reçu n°M51718 enregistrement n°25203256, Hafedh Abbassi titulaire de la C.I.N. n°11401287 datée le 18/5/2022 résident à Bir Messiougha Bizerte, a vendu à Anis Riehi titulaire de la C.I.N. n°11391502 datée le 02/9/2020 résident à «Amaden» Sajnene Bizerte, la totalité du Fonds de Commerce destiné à l'exercice de l'activité de vente des fruits secs exploité dans le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble «Essaada» Avenue 14 Janvier Bizerte.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de vingt jours à partir de la date de promulgation de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur Anis Riehi dans le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble «Essaada» Avenue 14 Janvier Bizerte.

Cette annonce est publiée au journal Al-Shorouk du 3 septembre 2025.

2025403038FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 14 août 2025 sous le n°25303949 quittance n°M069272 Mr Hasan El Ganichi a loué sous forme de gérance libre à Mr Ayman El Korbi la totalité du fonds de commerce destiné à l'exploitation de café avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au magasin A au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 22 rue 20 Mars section 1220 Al-Morouj 5. Les

objections peuvent être effectuées devant l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été également publié au journal Echourouk le 3/9/2025.

2025R02602FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte daté du 26/8/2025 et enregistré à la recette des Finances Sousse le 28/8/2025 sous le n°25301769, Mr Mongi Ghuedira inscrit au RNE : sous le n°0901344L a loué et au titre de location gérance le fonds de commerce lui appartenant sis au 22 Rue de France Sousse destiné à la vente du «prêt à porter» et ce pour la société «Sahar Shoes» Société commerciale inscrite au registre national des entreprises sous le n°1378195 D son siège social est au 23 Rue de France et ce pour cinq ans à partir de 1 octobre 2026 non renouvelables. Le loyer annuel est fixé à 1.200 Dinars.

2025S01129FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à l'acte écrit le 01/01/2025 enregistré à la recette des finances d'Hammem Sousse le 12/05/2025 quittance n°58317 enregistrement n°25302652.

La société Complexe de divertissement Hannibal Park SARL, immatriculation N°0769108/E par son représentant légal Mr Kamel Ben Makhlouf titulaire de la CIN n°01285689 a loué à la société DOLCE PALLINA SARL, immatriculation n°1875752/F par son représentant légal Mr Mahfoudh Dhahri titulaire de la CIN n°02084403 délivrée le 13/12/2016 la totalité du fonds commercial avec ses éléments corporels et incorporels sis à Complexe de divertissement Hannibal Park PORT Kantaoui Hammam Sousse.

Les oppositions peuvent être déposées chez le bailleur société Complexe de divertissement Hannibal Park par son représentant légal, Mr Kamel Ben Makhlouf titulaire de la CIN n°01285689 sis à Complexe de divertissement Hannibal Park Port Kantaoui Hammam Sousse dans un délai de 20 jours de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «La Presse» le 02/9/2025.

2025S01130FCCC3

Résiliation d'un contrat de location d'un fonds de commerce

Suivant un acte de résiliation de contrat de location en date du 15/01/2025, enregistré à la recette des finances cité Al Mahrajen Tunis le 10/6/2025 sous le n°25902899 reçu n°M034167, Monsieur Karim Skik demeurant à la rue Taher Sfar Manar 2 Tunis, et la Société «Mon Bijou Macaron», annonce la résiliation de contrat de location du fonds de commerce qui a comme activité vente du macarons sis au 38 rue prince Abdelkader Mutuelleville Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 20/8/2025.

2025402963FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un contrat de location de fonds de commerce en date du 26/6/2025, enregistré à la recette des finances avenue Habib THAMEUR, le 25/8/2025 sous le n°25312384 reçu n°M047420, Monsieur Tawfik Cheberli a loué à la SOCIETE FRERES CHEBERLI DES PRODUITS ALIMENTAIRES tout le fonds de commerce exploité au local n°26 rue d'Espagne, Beb Bhar, Tunis et destiné à la vente des produits alimentaires y compris les éléments matériels et immatériels pour une période de 5 ans à commencer à partir du 01/7/2025 renouvelables par tacite reconduction et avec les mêmes conditions.

2025403034FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Akoun pour la Culture et les Arts

Siège : 4, Rue Alep, Cité El Jawhara, Mégrine.

Objectifs :

1. Contribuer à l'orientation et à l'encadrement des jeunes dans les domaines artistique et culturel

2. Participer aux festivals et manifestations culturelles

3. Etablir des relations avec des associations poursuivant des objectifs similaires.

Membres :

Président : Lotfi Ennajeh

Secrétaire général : Abdelkader Kouki

Trésorier : Dhiaa Malki.

2025R02603APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Union Sportive de Mateur

Siège social : Route de Tunis, Mateur 7030 - Espace "BABATI CLUB".

Objectifs :

- Former, encadrer et encourager les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les hisser aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques.

- Participer aux compétitions sportives placées sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Mini-Football.

Spécialité : Mini-Football.

Membres :

Président : Mohamed Wassim Ayari

Trésorier : Fathi Mechregui

Secrétaire générale : Maher Ben Khlifa.

2025R02608APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Mdimagh Belkacem

De la société professionnelle unie d'avocat S.A.R.L

Sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse

Matricule fiscal : 000/M/A/1516036/K

Le poursuivant : Monsieur Amine ben Elhechmi Ben Mahmoud Chtioui, demeurant au N°06 Rue Alimem Ibn Hanbal Cité Erriadh Sousse, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Société Immobilière M'Paradise, société à responsabilité limitée, identifiant unique n° 0020352J, sise à Wed Ibrahim Chott Meriam Akouda gouvernorat de Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Mdimagh Belkacem, avocat à Sousse de la société professionnelle unie d'avocat, S.A.R.L, matricule fiscal 000/M/A/1516036/K, sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse.

Immeuble saisi : 1- La totalité de la propriété nommé "Diar Echatt 609" consistant en lot n°16 représentant par un appartement au rez-de-chaussée située à Chott Meriam délégation d'Akouda - Sousse, objet du titre foncier n°145852 Sousse, d'une superficie de 37 m², avec ses parts indivises égales à 26/1000 et lui appartenant en vertu de la propriété constatée par l'immatriculation au registre foncier de Sousse 02 sous le numéro 2012/30 en date du 11 août 2025.

Mise à prix : Cent six mille deux cents cinquante Dinars (106.250D000), outre les frais et honoraires de poursuite fixés par le tribunal.

2- La totalité de la propriété nommé "Diar Echatt 621" consistant en lot n°38 représentant par un appartement au deuxième étage située à Chott Meriam délégation de Akouda - Sousse, objet du titre foncier n°145872 Sousse, d'une superficie de 44 m² avec ses parts indivises égales à 30/1000 et lui appartenant en vertu de la propriété constatée par l'immatriculation au registre foncier de Sousse 02 sous le numéro 2012/30 en date du 11 août 2025.

Mise à prix : Cent cinquante et un mille huit cents Dinars (151.800D.000), outre les frais et honoraires de poursuite fixes par le tribunal.

3- La totalité de la propriété nommé "Diar Echatt 614" consistant en lot n°14 représentant par un appartement au deuxième étage située à Chott Meriam délégation de Akouda - Sousse objet du titre foncier n°145850 Sousse, d'une superficie de 22 m² avec ses parts indivises égales à 30/1000 et lui appartenant en vertu de la propriété constatée par l'immatriculation au registre foncier de Sousse 02 sous le numéro 2012/30 en date du 11 août 2025.

Mise à prix : Trente sept mille neuf cents cinquante Dinars (37.950D.000), outre les frais et honoraires de poursuite fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : le lundi le 6/10/2025 à partir de 9 H à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse 2.

La visite de l'immeuble : est possible tous les jours de la semaine à partir de 10 heures à 17 heures sauf jours fériés.

La consultation du cahier des charges : toute personne intéressée peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse 02 ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Mdimagh Belkacem, avocat à Sousse de la société professionnelle unie d'avocat, sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse.

La participation à l'adjudication : toute personne qui désire y participer doit consigner le tiers de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations, ou se munir d'un chèque certifié, ou d'une caution bancaire irréversible.

Les enchères ne peuvent être portées que par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer à la vente que munie de l'autorisation du gouverneur de la place.

2025S01128VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Le créancier poursuivant :

La société Ben Hmida des Aliments Composés, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, identifiée sous le numéro unique 0760540D, ayant son siège social à la Route de Moureddine, Km 5, Msaken, Sousse.

Le débiteur saisi :

Mme Om Ezzine Bent Salah Mnafaqui, résidante au premier étage de l'Immeuble Saâda, Rue du 22 Janvier 1952, Sousse, ainsi qu'à l'Immeuble gloulou, Avenue Mohamed Maârouf, Sousse, titulaire de la carte d'identité nationale n°06021125.

L'avocate chargée des poursuites :

Maître Ilhem Ben Ammar, demeurant à son cabinet sis au n°3, Rue des jasmins, Sousse.

Bien immobilier mis en vente :

L'intégralité du titre foncier n°159643 Sousse, constitué de la parcelle n°43 du plan dudit titre, d'une superficie de 93 ares, située à la Route Kalaâ Sghira - Oued Ghanem - Avenue du Stade Municipal, Sousse, objet de la propriété dénommée «El Yasmin», se composant d'un appartement sis au premier étage supérieur de la résidence Ennassim, située à l'adresse susmentionnée.

L'appartement comprend un hall, une cuisine avec séchoir, un salon avec balcon donnant sur la route principale, deux chambres à coucher, une salle de bain, est équipé de chauffage central, de fenêtres en aluminium, de portes intérieures en bois noble, d'un revêtement de sol en grès dans la masse, et l'immeuble est muni d'un ascenseur électrique, en bon état général.

Sa surface privative est de 93 m², et les parties communes s'élèvent à 93 millièmes sur un total de 5336 millièmes.

Charges grevant le bien :

- Une hypothèque au profit de la Banque Arabe de Tunisie, garantie d'un prêt d'un montant de 120.000.000 dinars.

- Une inscription au profit de l'Office de la Propriété Foncière pour une créance de 3.000 dinars.

Mise à prix :

La Mise à prix est fixé à 279.000.000 dinars, auquel s'ajoutent les frais taxés.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le Jeudi 02/10/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour toute la journée.

Remarque :

Pour de plus amples renseignements, il est possible de consulter le cahier des charges soit au cabinet de l'avocate chargée de la vente, Maître Ilhem Ben Ammar, à l'adresse susmentionnée, soit au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse, où une copie a été déposée.

2025S01132VEPA1

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire 2025 du 30/9/2025

SOFEMED INTERNATIONAL S.A

Société anonyme

Au capital de 1 050.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027

IU : 1029528M

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale extraordinaire le mardi 30/9/2025 à 10h au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital.

2025R02604SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Identifiant Unique : 0748055T

Raison sociale : SOCIETE TOURISTIQUE ILHEM

Forme juridique : Société anonyme (SA)

Capital : 1 635 848 DT

Adresse : Avenue Habib Bourguiba - Nefza 9010 - Gouvernorat de Béja

Représentant légal : M. SAIDI Belgacem

Qualité : Président Directeur Général

CIN : 02114867

Lieu de l'assemblée : Hôtel Al Rawabi Nefza

Date et heure de l'assemblée : Mardi 30 septembre 2025 à 10h00.

Ordre du jour :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'AGO relative aux exercices 2013-2014-2015.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations des exercices 2013-2014-2015.

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2013-2014-2015.

4. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration pour les exercices 2013-2014-2015.

5. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation des résultats.

8. Renouvellement des mandats des administrateurs.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2025R02612SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Ben Ghayadha à Mahdia

S.A au capital de 1 600 000 Dinars

Siège social : Rue Bechir Sfar - 5100 - Mahdia

M.F : 1562233Y/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Ben Ghayadah à Mahdia informe tous les actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire de la société se tiendra le mercredi 01 octobre 2025 à 10 heures du matin au siège social de la société à Mahdia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La continuité de l'activité de la société conformément à l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

- La délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des procédures légales.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du lundi 15 Septembre 2025 au siège social de la Société du lundi au vendredi suivant l'horaire administratif.

2025S01141SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MONTAZAH COTES DE CARTHAGE

Société anonyme

Au capital social de 30.600.000 dinars

Siège social : Montazah Carthage Centre du Village Imm C Rue Haute Volta, Gammarth Supérieur La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 0496837R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société MONTAZAH COTES DE CARTHAGE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 3 octobre 2025 à 14 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2024,

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

7. Questions diverses,

8. Pouvoirs pour formalités.

2025403040SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT

Société anonyme

Au capital social de 6.000.000 dollars américains

Siège social : Montazah Carthage Avenue Haute Volta Gammarth Supérieur La Marsa Tunis

Identifiant unique : 0496605B/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 3 octobre 2025 à 13 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2024,

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

7. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 et approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2024,

8. Questions diverses,

9. Pouvoirs pour formalités.

2025403041SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la société

BE WIRELESS SOLUTIONS

Matricule Fiscal : 1476916L/A/M/000

Siège social : 33 Avenue du Roi Abdelaziz el Saoud Manar 2, 2092 Tunis

Forme Juridique : Société anonyme

Capital : 1 425 000 Dinars

Messieurs les actionnaires de la société Be Wireless Solutions SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 3 octobre 2025 à 11 heures au n°10 bis Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1002 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités de convocation

2- Résorption des résultats reportés

3- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2025 sont mis à la disposition des actionnaires, pendant toute la période prévue par la loi, au siège social de la société.

2025403042SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société

BE WIRELESS SOLUTIONS

Matricule fiscal : 1476916L/A/M/000

Siège social : 33 Avenue du Roi Abdelaziz el Saoud Manar 2, 2092 Tunis

Forme Juridique : Société anonyme

Capital : 1 425 000 Dinars

Messieurs les actionnaires de la société Bewireless Solutions SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 3 octobre 2025 à 10 heures au N°10 bis Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1002 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités de convocation

2- Approbation des états financiers individuel et consolidés au 31 décembre 2024

3- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024

4- Quitus aux administrateurs

5- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale ordinaire du 3 octobre 2025 sont mis à la disposition des actionnaires, pendant toute la période prévue par la loi, au siège social de la société.

2025403043SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée Générale extraordinaire

Société Communautaire Locale agricole Alkasabat El Fahes

Matricule fiscal : 1888257N

La Société Communautaire Locale agricole Alkasabat El Fahes à une assemblée Générale extraordinaire le 29/9/2025 à 16h à la municipalité Elfahes pour l'accord des états financières 2024.

2025R02616SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les Héritiers de Anouar et Hamda et Wahid fils Mokhtar ben Hsouna Karray avisent être propriétaires d'une Huilerie à la route de Gremda km 1 Sfax et que leur titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original. Celui qui veut porter plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Wassim Karoui à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent avis. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01149DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Foued Dziri déclare qu'il a perdu son titre de propriété des immobiliers situés à Louata Ellouza Jbeniana Sfax datés le 21/8/2021 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X01150VDIVD2

Avis

Salma Kammoun déclare qu'elle possède un appartement sis à la route de Tunis km 10 Sfax et elle déclare qu'elle a perdu l'acte notarié rédigé par les deux notaires Hichem Fourati et Nizar Hachicha et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hedi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2025X01151DIVD2

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*